

Paris, le 19 sept 2014

Déréglementation : L'UNAPL reçue par le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

L'UNAPL a été reçue, ce vendredi 19 septembre 2014, par M. MACRON, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

L'UNAPL a fait part au ministre de l'indignation des professionnels libéraux devant la méthode de stigmatisation employée dans ce dossier jusqu'au plus haut niveau de l'Etat.

L'UNAPL a rappelé que la réglementation protégeait en tout premier lieu les consommateurs et les plus modestes d'entre eux. L'ouverture du capital des sociétés d'exercice libérales (SEL) à des investisseurs, en dehors des professionnels eux-mêmes, ouvre la voie à la financiarisation des métiers qui aujourd'hui accompagnent chaque jour 5 millions de Français dans l'intimité de leur vie personnelle. Demain les structures qui envahiront le marché, détruisant au passage les emplois salariés des entreprises libérales, ne seront guidées que par de logiques de profit et d'entraînement de la consommation, appauvrissant les plus modestes.

L'UNAPL a rappelé, quoi qu'en dise le chef de l'Etat lors de sa récente conférence de presse, que les professionnels libéraux étaient ouverts à la réforme. Mais pas n'importe quelle réforme ! Les évolutions ne sont possibles que si elles vont dans le sens de la simplification administrative, de l'allègement des formalités, qu'elles respectent les fondements et valeurs des professions libérales, et, bien évidemment, que si elles sont construites avec les syndicats professionnels. Il faudra, également, que le secteur public soit, lui aussi, réformé.

L'UNAPL constate, que malgré les promesses d'écoute et de concertation, le ministre souhaite maintenir sa réforme en l'état. Le fait qu'il n'en communique pas le texte, qui est déjà intégralement écrit, contredit sa volonté d'ouverture et d'inflexion de la réforme.

En dépit des promesses, l'UNAPL ne voit rien avancer. Or, ce qu'attendent les professionnels libéraux, ce sont des actes.

C'est pourquoi, l'UNAPL appelle tous les professionnels libéraux et leurs salariés à se mobiliser massivement le mardi 30 septembre 2014, en fermant leurs cabinets, officines, études et laboratoires, pour montrer au gouvernement à quoi ressemble notre pays « une journée sans professionnels libéraux ».

Contact presse : Dr Michel Chassang -Tél 06 85 72 60 83

A propos de l'UNAPL

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale représentative créée en 1977. Elle fédère 62 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique et est présente dans les régions via les UNAPL régionales, départementales et les Maisons des professions libérales. Les professions libérales représentent 26.9% des entreprises françaises et emploient près de 2 millions de personnes dont un million de salariés. En savoir plus : www.unapl.fr

Union Nationale des Professions Libérales

46 boulevard de la Tour-Maubourg
75 343 PARIS cedex 07

  @unapl_officiel
www.unapl.fr